



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

9 octobre 2006

**La SCPP apporte à nouveau une aide financière conséquente aux producteurs touchés par la disparition du distributeur indépendant Night & Day. Elle propose de pérenniser ces actions en créant un fonds de garantie.**

**9 octobre 2006 - La SCPP vient à nouveau en aide à ceux de ses membres qui subissent les conséquences de la mise en liquidation de distributeurs indépendants. La SCPP souhaite mettre en place un fonds destiné à pérenniser ces aides.**

En 2005, suite à la mise en liquidation judiciaire de deux importants distributeurs indépendants (les sociétés M10 Distribution et Mélodie), le Conseil d'administration de la SCPP décidait de mettre en place un dispositif d'aide à ses membres impactés par la liquidation judiciaire de ces deux associés.

L'aide ainsi apportée par la SCPP représentait alors en moyenne plus de 70% de leurs créances irrécouvrables (au total 200.000€ de subventions). Près de 30 entreprises de production phonographique ont pu bénéficier de ce dispositif qui comprenait :

- des **avances** sur droits à répartir,
- des **subventions exceptionnelles à hauteur de 40 à 50% des créances irrécouvrables hors taxe des entreprises membres de la SCPP** distribuées par ces distributeurs au moment de leur liquidation.

Suite à la liquidation judiciaire récente du distributeur Night & Day, la SCPP a décidé à nouveau d'apporter une aide financière conséquente (environ 200.000€ de subventions) aux membres de la SCPP qui ont subi les conséquences de cette liquidation.

La SCPP a aussi proposé au Ministère de la Culture de mettre en place un fonds de garantie des créances de l'édition phonographique.

Avec ce dispositif, la SCPP affirme sa volonté d'améliorer la sécurité financière de la production phonographique et de favoriser ainsi la création musicale.

*La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Près de 900 producteurs sont actuellement membres de la SCPP qui réunit de nombreux producteurs indépendants et les sociétés internationales comme Sony BMG, EMI, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale.*

14, Boulevard du Général Leclerc – 92527 Neuilly-sur-Seine Cedex - Tél : 01 41 43 03 03 – Fax : 01 41 43 03 26 – [www.scpp.fr](http://www.scpp.fr)